

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 01746

Numéro SIREN : 811 721 687

Nom ou dénomination : DIGIAPP

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2020 sous le numéro de dépôt 15690

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/15690

Type d'acte : Ordonnance du président

Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Déposant :

Nom/dénomination : DIGIAPP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 811 721 687

N° gestion : 2015 B 01746





CG/2015 B 01746

DIGIAPP

**Immeuble Le Bruyère - Bât 1 - Etage 1
650 AVENUE HENRI BECQUEREL
34000 MONTPELLIER**

Nos références : CG/2015 B 01746

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée DIGIAPP

**Immeuble Le Bruyère - Bât 1 - Etage 1
650 AVENUE HENRI BECQUEREL
34000 MONTPELLIER**

SIREN : 811 721 687

N° de gestion : 2015 B 01746

Le greffier soussigné constate le 31/08/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/15690, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 27/08/2020
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 31/08/2020

Le greffier



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
MONTPELLIER
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)**

A LA REQUETE DE :

Monsieur BARTHELEMY Alexandre, Président ;

Agissant au nom de la société DIGIAPP,
Société par actions Simplifiée au capital de 14 142 euros,
ayant son siège social à 650 Avenue Henri BECQUEREL – Immeuble le Bruyère 2 000 – B.1
E.1,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER, sous le numéro
811 721 687.

Ayant pour Conseil juridique le Cabinet Thierry CARLES – 1 Rue des Chevaliers de Malte –
Palais Castilhon Bât D – 34970 LATTES

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société DIGIAPP clôture son bilan chaque année le 31 décembre, et dispose d'un délai
prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à
l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs
suivants : retard pris suite à la crise sanitaire.

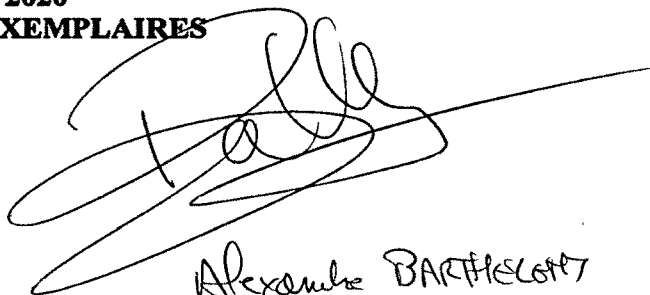
PAR CES MOTIFS :

Monsieur BARTHELEMY Alexandre demande qu'il plaise à Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce de MONTPELLIER, conformément aux dispositions de l'article
R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au
31 octobre 2020 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société
DIGIAPP, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de
l'exercice clos au 31 décembre 2019.

FAIT A LATTES

LE 28 juillet 2020

EN DEUX EXEMPLAIRES


Alexandre BARTHELEMY
PDG

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, NADINE BAPTISTE PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

DIGIAPP
650, avenue Henri Becquerel
Immeuble Le Bruyère - Bât 1 - Etage 1
34000 Montpellier
NUMERO RCS :811 721 687
2015 B 1746

A PROLONGER JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2020
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 27 AOUT 2020

LE GREFFIER ASSOCIE

P/ LE PRESIDENT
Le Juge délégué *Jacques FOURNIER.*

